

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 645 accordant un congé administratif de six mois à M. Bonadona (Jean).

n° 645

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
21 juin 1950

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro  
30 juin 1950

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884  
**Vu** le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur le solde et les accessoires de solde des fonctionnaires des cadres locaux  
**Vu** la demande de congé présentée par M. Bonadona (Jean), agent contractuel au service des finances du 16 mai 1950  
**Vu** le contrat d'engagement du 5 juin 1948,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Un congé administratif de six mois à passer à Perpignan (Pyrénées-Orientales) est accordé à M. Bonadona (Jean), agent contractuel au service des finances.

#### Art. 2

— M. Bonadona (Jean), classé à la 3e catégorie, rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime et voyageera en 2e classe, aux frais du budget local.

#### Art. 3

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 28 Juin 1950, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, N. SADOUL.**